

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAE 137 Institut pour la Santé des Femmes : subvention (450 000 euros) à l'Université de Paris relative aux études de programmation et de faisabilité pour la création de l'institut dans le pavillon Tarnier (6^e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement de 450 000 euros à l'Université de Paris pour les études de programmation et de faisabilité d'un Institut pour la Santé des Femmes au pavillon Tarnier (6^e) et de l'autoriser à signer la convention corrélative avec l'école ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 450.000 euros est accordée à l'Université de Paris pour le financement des études de programmation et de faisabilité du projet d'Institut pour la Santé des Femmes au pavillon Tarnier (6^e).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Université de Paris la convention relative à l'article 1 dont le projet est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO